

Volet B**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge

26325419

Déposé
16-04-2026

Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 20/04/2026 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0474961785

Nom(en entier) : **HALLOY INVEST**

(en abrégé) :

Forme légale : Société anonyme

Adresse complète du siège : Quai de la Darse 14
6030 Charleroi**Objet de l'acte :** DENOMINATION, STATUTS (TRADUCTION, COORDINATION,
AUTRES MODIFICATIONS), OBJET, ASSEMBLEE GENERALE,
ANNEE COMPTABLE, COMPTES ANNUELS

Arnaud WILLEMS, Notaire de résidence à Jurbise, atteste que suivant acte du 23.03.2026 s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de "**HALLOY INVEST**" société anonyme, ayant son siège à 6030 Charleroi (Marchienne-au-Pont), Quai de la Darse 14, inscrite au registre des personnes morales de Hainaut, division Charleroi sous le numéro TVA BE 0474.961.785 et ayant adopté les résolutions suivantes

PREMIERE RESOLUTION – MODIFICATION DE LA DENOMINATIONL'assemblée décide à l'unanimité de modifier la dénomination sociale qui devient : « **HVS Tech** »**DEUXIEME RESOLUTION – MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL**

Le président donne lecture du rapport du conseil d'administration sur la modification de l'objet social et l'assemblée approuve ledit rapport et dispense de le reproduire aux présentes. Ledit rapport restera annexé aux présentes sans qu'il en résulte une obligation de l'enregistrer.

Ceci exposé l'assemblée décide de modifier l'objet social qui devient :

« *La société a pour objet, tant en Belgique qu'à l'étranger pour compte propre ou pour compte de tiers, l'accomplissement de toutes opérations se rapportant directement ou indirectement au commerce suivant :*

- la réalisation de tous travaux de placement, d'entretien et de réparation d'installations de ventilation ;
- la réalisation de tous travaux de placement, d'entretien et de réparation de pompes à chaleur ;
- la réalisation de tous travaux de placement, d'entretien et de réparation d'installations électriques et de panneaux photovoltaïques ;
- la réalisation de tous travaux de placement, d'entretien et de réparation d'installations de chauffage central à eau chaude, à vapeur ou à gaz ainsi que des appareils auxiliaires, d'installations sanitaires en tous genres, d'adoucisseurs d'eau, de tous brûleurs généralement quelconques ;
- la réalisation de tous travaux de plomberie-zinguerie, de toitures en métaux non ferreux ;
- le placement de lucarnes en zinc et tous travaux de réparation et d'entretien y afférents ;
- l'entreprise générale de construction d'immeubles, de maçonnerie, de rénovation, de transformation, de parachèvement et d'entretien d'immeubles, de carrelages, de démoussage de toitures, de recouvrement de corniches en PVC, d'installation de ventilations et aérations, de chauffages à air chaud, de conditionnements d'air et de tuyauteries industrielles, de constructions métalliques, de travaux de pose de câbles et de canalisations diverses, de terrassement, d'installation d'échafaudages, de rejointoiement et de nettoyage de façades, de ramonage de cheminées, de placement de clôtures, de peintures industrielles, d'isolation thermique et acoustique à l'exclusion des travaux effectués par asphaltage et bitumage, de placement de ferronneries, de volets et de menuiseries métalliques;
- l'activité d'intermédiaire commercial.
- l'entreprise de tous travaux et études, relatifs aux travaux publics et privés et à toutes entreprises diverses ;
- l'importation, l'exportation et la fabrication, la vente de tout matériel, matériaux, outillage et

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type "Mention").

accessoires, ayant pour objet l'équipement ou l'approvisionnement des entreprises de travaux publics ou privés ;

- toutes représentations industrielles ou commerciales ;
- la constitution et la gestion d'un patrimoine immobilier, l'acquisition, la vente, l'échange, la construction, la transformation, l'amélioration, l'équipement, l'aménagement, l'embellissement, l'entretien, la location, la prise en location, le lotissement, la prospection et l'exploitation de biens immobiliers, ainsi que la promotion immobilière et toutes opérations qui, directement ou indirectement, sont en relation avec cet objet et qui sont de nature à favoriser l'accroissement et le rapport d'un patrimoine immobilier ;

La société pourra également louer ou sous louer, acquérir des droits réels ou la pleine propriété de tout immeuble dans le but soit d'y établir son siège, un siège d'exploitation ou d'y loger son/ses dirigeants et les membres de sa/leur famille à titre de résidence principale ou secondaire.

- l'achat, la vente, la location, le prêt et toutes opérations généralement quelconques, à la seule exclusion de la location-financement au sens de l'arrêté royal numéro 55 du 10 novembre 1967, relatives à tous matériels d'équipement, y compris du matériel informatique, pour des entreprises commerciales, financières, industrielles, publiques, privées ou à capitaux mixtes et caetera ;
- toutes prestations et activités se rapportant à la prise de participation directe ou indirecte dans toutes sociétés ou entreprises ;

La société peut acquérir et prendre en concession tous droits de propriété intellectuelle, d'auteur et les exploiter sous quelle que forme que ce soit pour son compte propre.

Elle dispose, d'une manière générale, d'une pleine capacité juridique pour accomplir tous les actes et opérations ayant un rapport direct ou indirect avec son objet ou qui seraient de nature à faciliter directement ou indirectement, entièrement ou partiellement, la réalisation de cet objet.

Elle peut s'intéresser par voie d'association, d'apport, de fusion, d'intervention financière ou autrement dans toutes sociétés, associations ou entreprises dont l'objet est identique, analogue ou connexe au sien ou susceptible de favoriser le développement de son entreprise ou de constituer pour elle une source de débouchés.

La société peut se porter garant ou fournir des sûretés réelles pour elle-même, des sociétés, au sens le plus large.

Au cas où la prestation de certains actes serait soumise à des conditions préalables d'accès à la profession, la société subordonnera son action, en ce qui concerne la prestation de ces actes, à la réalisation de ces conditions »

TROISIEME RESOLUTION – MODIFICATION EXERCICE SOCIAL ET DATE AG

L'assemblée décide à l'unanimité de modifier l'exercice social qui débutera dorénavant le 1^{er} janvier pour se terminer le 31 décembre de la même année.

L'assemblée décide à l'unanimité de modifier la date d'assemblée générale qui est dorénavant fixée le deuxième vendredi du mois d'avril à 9h00 ou le jour ouvrable suivant ;

L'assemblée déclare que l'exercice social actuel ayant débuté le 01.09.2025 se clôturera le 31.12.2026 et que la prochaine assemblée générale aura lieu en avril 2027.

QUATRIEME RESOLUTION - COORDINATION DES STATUTS

L'assemblée donne mandat au Notaire Willems, soussigné pour coordonner les statuts suite aux modifications votées aux présentes.